



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2

L'An Deux Mille Vingt Trois, le six mars dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 février 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27
Abstention : 1
Contre :

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Dersi, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Excusés : Mme Keskin (pouvoir à M. Dersi).

Absente : Mme Garraud

Secrétaire : M. Richard Dersi

Objet : Questions Financières Diverses

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'association AMESUD qui est un support d'aide à la vie associative (formation, entretien individualisé...) et qui a pour objectif d'aider à l'installation et au maintien d'actifs en milieu rural.

DÉCIDE dans le cadre des projets écoles, le versement de 50 € maximum par enfant et par année scolaire. Le versement sera effectué aux coopératives scolaires au vu d'un justificatif de l'action, les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Communal.

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,

Richard DERSI